

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 13 mai 2019 à 19h40 au sous-sol de l'église St-Antoine-Daniel dans le secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 40 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-05-131

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Correspondances

4. Dépôt d'une pétition pour l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Fortin Nord à l'intersection de la 1^{ère} Avenue Ouest;
5. Dépôt d'une pétition pour des mesures d'atténuation sur la rue Sheink;
6. Projet d'élevage porcin au 389, 14^e Rang : demande de médiation au MAMH;
7. Demande de la Commission scolaire concernant la récupération de la salle Viateur-Routhier pour des besoins scolaires;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

8. Procès-verbaux : approbation des textes du mois d'avril 2019;
9. Dépenses et autorisation de paiement;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 avril 2019;
11. Présentation et dépôt du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2018;
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;
13. Entente de règlement des griefs 2018-01 à 2018-07 : autorisation de signature;
14. Embauche de la directrice des finances et des services administratifs : autorisation d'embauche et autorisation de signature;
15. Entretien de pelouse du secteur Saint-Daniel : octroi du contrat;
16. Représentations municipales et demandes de commandites : autorisation de dépenses;
17. Inondations printanières : soutien aux municipalités de la Beauce;
18. Présentation de la nouvelle signature de la Municipalité d'Adstock et présentation du site internet;

Aménagement, urbanisme et environnement

19. Adoption, avec modifications, du second projet de règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
20. Adoption du second projet de règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
21. Projet déposé au programme de subvention – amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches : appui municipal;
22. Nomination de la patrouille nautique du Grand lac Saint-François;
23. Projet du comité agroalimentaire des Appalaches : demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole;

24. Achat d'une partie du lot 5 448 308 : détermination du mode de financement et mandat d'honoraires professionnels;
25. Projet de reconstruction du chalet d'accueil et dépôt d'une demande d'aide financière au programme de soutien aux stratégies de développement touristique et autorisation de signature;

Travaux publics et voirie

26. Étude géotechnique dans le cadre des travaux au lac Jolicoeur : octroi d'un mandat;
27. Balayage des rues : octroi d'un mandat;
28. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux;
29. Scellement de fissure : délégation et octroi de contrat;
30. Fourniture de pierre, de granit et de gravier concassé : dépôt des soumissions et octroi des contrats;
31. Fourniture, livraison et épandage de chlorure de calcium : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
32. Fourniture de divers équipements de machinerie lourde : octroi de contrats;

Sécurité publique

33. Achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie : autorisation de dépenses;

Loisirs, culture et vie communautaire

34. Projets de patinoires extérieures : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;

Affaires diverses

35. Comptes-rendus des élus;
36. Période de questions;
37. Informations générales
38. Levée ou ajournement de la séance.

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondance

DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE FORTIN NORD À L'INTERSECTION DE LA 1^{RE} AVENUE OUEST

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'une pétition a été déposée à la Municipalité concernant une demande d'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Fortin Nord à l'intersection de la 1^{re} Avenue Ouest.

DÉPÔT D'UNE PÉTITION POUR DES MESURES D'ATTÉNUATION SUR LA RUE SHEINK

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'une pétition a été déposée à la Municipalité concernant une demande pour des mesures d'atténuation sur la rue Sheink.

PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN AU 389, 14^E RANG : DEMANDE DE MÉDIATION AU MAMH

Monsieur le Maire informe les citoyens que le propriétaire du 389, 14^e Rang, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a fait une demande de médiation au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DEMANDE DE LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT LA RÉCUPÉRATION DE LA SALLE VIATEUR-ROUTHIER POUR DES BESOINS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Commission scolaire des Appalaches a demandé à la Municipalité d'Adstock de libérer la salle Viateur-Routhier afin qu'elle puisse aménager une classe additionnelle à l'école La Source.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

19-05-132

PROCÈS-VERBAUX : APPROBATION DES TEXTES DU MOIS D'AVRIL 2019

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois d'avril 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-133

DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 452 671.06 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 AVRIL 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 avril 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

19-05-134

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, le maire, accompagné de Madame Catherine Grenier, directrice chez Raymond Chabot Grant Thornton et vérificatrice externe pour la municipalité d'Adstock, font rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année s'étant terminée le 31 décembre 2018.

Le rapport financier au 31 décembre 2018, préparé par Mme Catherine Grenier de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, indique un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 367 860\$ avant ajustement des réserves. Ce qui porte le surplus libre après ajustement des réserves à 69 862\$.

Suite à la réalisation de son mandat, la vérificatrice, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice

terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

Suite à cette présentation,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter, tel que déposé par la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-135

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 328 776 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe « B » ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-136

ENTENTE DE RÈGLEMENT DES GRIEFS 2018-01 À 2018-07 : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les discussions relatives pour parvenir au règlement des griefs 2018-01, 2018-02, 2018-03, 2018-04, 2018-05, 2018-06 et 2018-07;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser monsieur le maire, Pascal Binet, et le directeur du Service de l'urbanisme et d'environnement, monsieur Jérôme Grondin, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif au règlement relatif aux griefs numéro 2018-01 à 2018-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-137

EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DES FINANCES ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS : AUTORISATION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a effectué un processus d'embauche d'une ressource pour le poste à la direction des finances et des services administratifs;

ATTENDU que madame Sylvie Bourbonnais rencontre les exigences recherchées par la Municipalité;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'embaucher madame Sylvie Bourbonnais à titre directrice des finances et des services administratifs dont la date d'entrée est prévue pour le 3 juin 2019, et d'autoriser M. Pascal Binet, maire, à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-138

ENTRETIEN DE PELOUSE DU SECTEUR SAINT-DANIEL : OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer un contrat à monsieur Stéphane Montpas, à un taux de 15 \$/heure incluant une compensation pour l'essence et la fourniture d'équipements.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-139

REPRÉSENTATIONS MUNICIPALES ET DEMANDES DE COMMANDITES : AUTORISATION DE DÉPENSES

Le secrétariat municipal accuse réception de diverses invitations et demandes d'aide financière;

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- de se procurer 2 billets au montant de 125 \$ chacun, taxes en sus et d'autoriser monsieur Michel Rhéaume et madame Julie Lemelin à participer au Gala Zénith;
- de se procurer 4 billets au montant de 20 \$ l'unité pour le 5 à 7 du Tournoi de golf de bienfaisance de la Ville de Thetford Mines;
- commanditer un trou au montant de 125 \$ pour le tournoi de Golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines;
- Souper spaghetti de l'organisme des Sentiers pédestres des 3 Monts de Coleraine 3 repas au coût de 16 \$ l'unité;
- de se procurer un billet au montant de 50\$ l'unité pour le Gala Jeunes personnalités 2019, organisé par le Carrefour Jeunesse-emploi, si des jeunes d'Adstock son parmi les nominés;
- de se procurer 25 billets corporatifs d'une ronde de golfs à 19.99\$ l'unité pour 18 trous au Club de golf du mont Adstock;
- d'acheter une jardinière au coût de 50\$ pour le Relais pour la Vie;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-140

INONDATIONS PRINTANIÈRES : SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DE LA BEAUCE

ATTENDU les inondations historiques du printemps 2019 vécues notamment en Beauce;

ATTENDU les impacts et les enjeux à court et moyen terme tant sur les plans socio-économiques que sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU les réflexions et les démarches qui s'avèreront certainement longues et difficiles pour les communautés touchées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

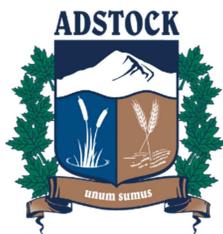
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu de signifier aux préfets des MRC touchées par les inondations en Beauce ainsi qu'aux députés respectifs qu'ils peuvent compter sur le soutien moral et politique de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE SIGNATURE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK ET PRÉSENTATION DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire présente la nouvelle signature de la Municipalité d'Adstock et le nouveau site internet municipal.



L'élément signature se distingue dans l'aspect artistique du « A ». Il représente bien le panorama adstockois par ses paysages montagneux. Le bleu rappelle essentiellement l'eau, autre élément distinctif de notre territoire.

Sur le blason écusson, le mont Adstock prédomine, il est l'élément signifiant, rappelant non seulement la dénomination de la Municipalité, mais aussi nos paysages. Les éléments de gerbe de blé entrelacée des quenouilles rappellent les valeurs associées au partage, au respect de l'environnement et interpellent le labeur de nos pionniers et des bâtisseurs qui continuent de contribuer à l'essor de notre communauté. Enfin, les ondulations réfèrent aux nombreux plans d'eau et aux montagnes qui sillonnent notre grand territoire; le tout se distingue comme étant la capitale du plein air et de la villégiature dans Les Appalaches.

Nos armoiries sont en symbiose avec le passé, le présent et l'avenir de notre communauté. Les couleurs réfèrent à notre présent. Les deux bleus et le bronze, couleur des différentes signatures visuelles de la Municipalité, symbolisent l'eau et la terre qui façonnent notre territoire. Le vert, associé aux forêts qui occupent la plus grande superficie de notre territoire, tout comme la feuille d'érable qui interpelle l'acériculture et le Parc national de Frontenac; Les quenouilles, associées aux nombreux plans d'eau présents dans notre Municipalité, témoignent de l'importance accordée à la préservation de notre environnement et de notre qualité de vie pour les prochaines générations.

La gerbe de blé et les champs rappellent notre passé, celui de la terre que nos ancêtres ont défrichée et cultivée et qui a donné naissance aux différentes communautés composant

notre territoire. Il va sans dire que le blé réfère aussi au pain, matière première d'une entreprise importante de chez de nous et qui porte les valeurs d'entraide et de solidarité caractéristiques de notre tissu socio-économiques.

Enfin, le mont Adstock qui trône au-dessus de cet ensemble, atteste du choix du nom de la Municipalité, tant par son haut relief que par sa toponymie et demeure le point de référence, le phare de toute une communauté.

La devise latine *unum sumus* signifiant « nous sommes un, nous formons un » réfère au regroupement municipal qui a eu lieu en 2001.

Aménagement, urbanisme et environnement

19-05-141

ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

ATTENDU l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de zonage numéro 69-07;

ATTENDU que le conseil souhaite profiter de cette modification réglementaire pour revoir certaines dispositions du règlement de zonage notamment, mais non limitativement en lien avec la classification des usages, la protection du couvert forestier, les stationnements, les clôtures et les haies, les bâtiments et constructions accessoires et à l'orientation d'un bâtiment principal;

ATTENDU que le conseil souhaite classifier les usages et normes permis par zone à l'intérieur de grilles de spécification et d'imposer un coefficient d'emprise au sol en zone de villégiature;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 mai 2019;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au projet de règlement suite à l'assemblée publique de consultation relativement à la protection de l'encadrement forestier et aux règles spécifiques applicables aux constructions accessoires à un bâtiment principal;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Séance tenante, monsieur le Maire précise qu'avant l'entrée en vigueur, ce règlement peut être soumis à l'approbation référendaire en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La période prévue pour l'exercice de ce droit s'étend du 30 mai au 6 juin 2019.

19-05-142

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07

ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 70-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

ATTENDU l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

ATTENDU l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de lotissement numéro 70-07;

ATTENDU que le conseil souhaite profiter de cette modification réglementaire pour établir une largeur maximale pour le lotissement d'un terrain à un usage résidentiel desservi par les réseaux d'aqueduc et/ou égout à l'intérieur d'un périmètre urbain;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Sylvain Jacques lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019 et que l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 mai 2019;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Séance tenante, monsieur le Maire précise qu'avant l'entrée en vigueur, ce règlement peut être soumis à l'approbation référendaire en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La période prévue pour l'exercice de ce droit s'étend du 30 mai au 6 juin 2019.

19-05-143

PROJET DÉPOSÉ AU PROGRAMME DE SUBVENTION - AMÉLIORATION DES COURS D'EAU DE LA MRC DES APPALACHES : APPUI MUNICIPAL

Monsieur Guy Châteauneuf, président de l'A.P.E.L. du Huit, via une communication écrite, s'adresse au conseil dans le but d'obtenir un appui de la Municipalité, à titre de partenaire, dans le cadre d'une demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches visant à éradiquer le myriophylle à épi au lac du Huit.

Le projet, évalué à plus de 59 500 \$, a pour objectif d'éradiquer le myriophylle à épi du lac du Huit par des travaux d'arrachage et un suivi rigoureux afin d'empêcher un

envahissement plus important du lac et une prolifération possible de cette espèce dans les plans d'eau situés en aval.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'appuyer le projet d'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit de l'A.P.E.L. du Huit pour l'obtention d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-144

NOMINATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

ATTENDU que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

ATTENDU que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la Loi sur la Marine marchande du Canada;

ATTENDU que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu que messieurs Charles Rodrigue et Alex Sauvageau soient nommés inspecteurs municipaux pour l'année 2019 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la Loi sur la Marine marchande du Canada.

Il est également résolu que ceux-ci soient autorisés à appliquer, dans leur champ de compétence et sur le territoire de la municipalité d'Adstock pour cette même période, le règlement numéro 109-09 concernant les nuisances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

19-05-145

PROJET DU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES : DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

ATTENDU que dans son plan stratégique, la Municipalité d'Adstock a identifié le secteur Sacré-Cœur-de-Marie comme un pôle de développement agroalimentaire;

ATTENDU que le Comité agroalimentaire des Appalaches souhaite déployer la phase II de leur projet qui consiste à l'implantation d'un centre de transformation agroalimentaire dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité souhaite que le projet soit implanté sur le lot 5 135 210 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que le site visé est contigu à la zone non agricole, et qu'en l'occurrence, il faut demander l'exclusion du lot à la CPTAQ;

ATTENDU qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole est nécessaire;

ATTENDU que le centre de transformation agricole doit être implanté en deuxième rangée par rapport à la rue principale faute d'espace en frontage de la route et que pour offrir un meilleur accès, il serait justifié de planifier l'aménagement d'une rue desservant le centre de transformation agroalimentaire se raccordant avec le périmètre urbain actuel;

ATTENDU que la partie du lot 5 135 211 où serait aménagée cette rue fut incluse à la zone agricole par une décision de la CPTAQ au dossier 239160 et qu'il y a lieu d'en demander l'exclusion;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que le projet soumis s'inscrit dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches, et serait globalement favorable au maintien et au développement de l'agriculture;

ATTENDU qu'une demande d'exclusion soumise par la Municipalité doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole les lots ou parties des lots 5 135 210, 5 135 211, 5135241, 5 135 254 et 5 135 255 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie de 2.2 hectares.
- que le dossier soit transmis à la MRC des Appalaches pour obtenir sa recommandation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-146

ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 5 448 308 : DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT ET MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que, par la résolution portant le numéro 18-06-198, la Municipalité s'est engagée à déposer un acompte d'un montant de 100 000 \$ pour l'acquisition d'une partie du lot 5 448 308 appartenant à la Coopérative récréotouristique du Mont Adstock;

ATTENDU que le prix d'achat convenu entre les deux parties est de 200 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité et autoriser les dépenses relatives pour l'acquisition du lot 5 448 308 sous réserve des conditions mentionnées dans la résolution portant le numéro 18-06-198;
- de financer le montant résiduel de 100 000 \$ pour l'achat de la partie du lot 5 448 308 à même le Fonds de roulement remboursable sur une période de trois ans à compter de l'année financière 2019;

- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-147

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CHALET D'ACCUEIL : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les démarches effectuées dans le but de consolider le Pôle récréotouristique du mont Adstock;

ATTENDU les appuis de plus en plus nombreux visant à soutenir la Municipalité à obtenir les subventions nécessaires pour la mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au mont Adstock;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appliquer sur un programme de subvention auprès du ministère du Tourisme pour le remplacement du chalet multifonctionnel et l'aménagement du site ainsi que la construction d'une voie d'accès;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appliquer sur le volet Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal (volet 1) dudit Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Volet 1 du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT) du ministère du Tourisme pour le projet de remplacement du chalet multifonctionnel et l'aménagement du site ainsi que la construction d'une voie d'accès;
- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Pascal Binet, maire, à signer et à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

19-05-148

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX AU LAC JOLICOEUR : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que la Municipalité désire aller en appel d'offres pour le pavage des rues du lac Jolicoeur et de la route du Lac-Saint-François;

ATTENDU que les souhaits du conseil municipal, de la direction générale et du Service d'ingénierie de faire une structure dans l'esprit d'un développement durable et de s'assurer de la conformité de la structure pour accueillir l'infrastructure à long terme;

ATTENDU l'offre de services de la firme Englobe datée du 24 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'octroyer un mandat forfaitaire de 10 940 \$, taxes en sus, à la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique afin de fournir des recommandations de structures de chaussée pavée pour les tronçons de chaussée autour du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-149

BALAYAGE DES RUES : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU la grande superficie du territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite rendre plus efficace l'opération de balayage des rues et des chemins;

ATTENDU que les coûts sont estimés à moins de 25 000 \$;

ATTENDU l'offre de services d'Excavation Germain Daigle Inc. datée du 2 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'octroyer un mandat à un tarif de 100 \$ de l'heure à l'entreprise Excavation Germain Daigle Inc. pour le balayage de certaines rues et certains chemins sur le territoire de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-19 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT MUNICIPAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 249-19 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout municipaux.

Le maire dépose le projet de règlement visant à actualiser les normes de rejet à la lumière des connaissances scientifiques actuelles et d'adopter le règlement proposé par le ministère

19-05-150

SCELLEMENT DE FISSURE : DÉLÉGATION ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réparer certains chemins municipaux par du scellement de fissure;

ATTENDU qu'il y a lieu de déléguer à la directrice générale le pouvoir d'octroyer un contrat pour le scellement de fissures de certains chemins municipaux pour l'année 2019 à un coût maximal de 25 000 \$, avec taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Lemelin, le pouvoir d'octroyer un contrat pour le scellement de fissures de certains chemins municipaux pour l'année 2019 à un coût maximal de 25 000 \$, avec taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-151

FOURNITURE DE PIERRE, DE GRANIT ET DE GRAVIER CONCASSÉ: DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DES CONTRATS

Suite à nos divers appels d'offres publiques ou sur invitation en vue d'obtenir des soumissions pour la fourniture de pierre, de granit et de gravier concassé pour la réalisation de divers travaux, les firmes suivantes ont déposé, dans les délais prescrits. Tous ces fournisseurs nous proposent la fourniture de pierre, de granit et de gravier, à la tonne métrique, selon les prix soumis suivants, lesquels prix comprennent le chargement, la pesée et toutes les taxes et redevances imposées.

SOUSSIONNAIRES (appel d'offres sur invitation)	GRAVIER NATUREL TAMISÉ 0-3/4
Groupe Nadeau Inc.	8,04 \$

SOUSSIONNAIRES (appel d'offres publiques)	PIERRE CONCASSÉE MG-20A	GRAVIER CONCASSÉ MG-20A
Couillard Construction Ltée	Non conforme	Non conforme
Groupe Nadeau Inc.	12.52 \$	13.33 \$
Construction B.M.L. division de Sintra Inc.	13.22 \$	

SOUSSIONNAIRES (appel d'offres sur invitation)	GRANIT CONCASSÉ MG-20B
ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES	
Couillard Construction Ltée	
Groupe Nadeau Inc.	

SOUSSIONNAIRES (appel d'offres publiques)	PIERRE CONCASSÉE MG-20B
Construction B.M.L. division de Sintra Inc.	9.49 \$
Groupe Nadeau Inc.	11.21 \$
Couillard Construction Ltée.	Non conforme

SOUSSIONNAIRES (appel d'offres publiques)	PIERRE CONCASSÉE MG-112
Construction B.M.L. division de Sintra Inc.	9.08 \$
Groupe Nadeau Inc.	10.45 \$
Couillard Construction Ltée.	Non conforme

ATTENDU l'intégration du critère « distance de transport du matériel » dans notre analyse, tel que stipulé dans le devis de soumission pour fonder notre décision. La charte à jour du MTQ est utilisée pour déterminer le critère « distance »;

ATTENDU la situation géographique des fournisseurs différents en fonction de notre territoire;

ATTENDU les besoins des différents travaux selon la catégorie de matériel demandé.

ATTENDU l'analyse effectuée en tenant compte des critères énoncés au devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de retenir, en vertu des prix soumis ci-dessus indiqués pour la fourniture de pierre, de granit et de gravier concassé pour l'année 2019 selon les endroits de transport, les soumissionnaires suivants :

- GRAVIER NATUREL TAMISÉ 0-3/4 : Groupe Nadeau Inc. (Tring-Jonction);
- PIERRE CONCASSÉE MG-20A : Groupe Nadeau Inc. (Adstock);
- GRAVIER CONCASSÉ MG-20A : Choix non retenu;
- PIERRE CONCASSÉE MG-20B : Groupe Nadeau Inc. (Adstock);
- GRANIT CONCASSÉ MG-20B : Annulation de l'appel d'offres;
- PIERRE CONCASSÉE MG-112 : Groupe Nadeau Inc. (Adstock).

Il est également résolu de financer le montant de la dépense de la façon suivante :

- par le budget d'exploitation;
- si applicable, à même un règlement d'emprunt pour des travaux spécifiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-152

FOURNITURE, LIVRAISON ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM: DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation puisque l'évaluation de la dépense est inférieure à 101 100 \$, à l'ouverture des soumissions, la firme, Les Entreprises Bourget Inc. ont déposé son offre dans les délais prévus.

Les soumissionnaires nous proposent la fourniture et la livraison de chlorure de calcium répondant à la norme BNQ 2410-300, selon le prix suivant lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Les Entreprises Bourget Inc.	100 908.95 \$

Suite à l'étude des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu, conformément à la Loi, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire la soumission présentée par la firme Les Entreprises Bourget Inc. pour la fourniture et la livraison de chlorure de calcium au prix de 100 908.95 \$, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-05-153

LOCATION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation de deux entreprises pour la location de divers équipements de machinerie lourde.

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Excavation Rodrigue & fils	81 707.56 \$
Groupe Nadeau Inc.	91 224.21 \$

Suite à l'étude des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu, conformément à la Loi, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire la soumission présentée par Excavation Rodrigue & fils pour la location de divers équipements de machinerie lourde au prix de 81 707.56 \$, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

19-05-154

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité souhaite munir le Service de sécurité d'incendie d'équipements entourant le sauvetage nautique;

ATTENDU que la Municipalité désire équiper le camion mousse servant à la désincarcération et à lutte pour l'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'achat d'équipements entourant le sauvetage nautique au montant de 11 900 \$, taxes en sus, à la Ville de Shawinigan;
- d'autoriser l'achat d'équipements pour le camion-pompe et l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération au montant de 12 517,53 \$, taxes en sus, à Aréo-feu Ltée;
- Si à la fin de l'année financière 2019 il y a un déficit dans le budget d'exploitation, la balance du montant sera puisée dans la réserve incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

19-05-155

PROJETS DE PATINOIRES EXTÉRIEURES : OCTROI D'UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a déposé une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une réponse positive du programme de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,
Et résolu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels à André Mercier consultant pour la préparation des plans et devis au coût de 9 120 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

19-05-156

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de lever la séance à 22h20.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin